

**Frédérique Rolet**  
*Secrétaire générale du SNES-FSU*

**Patrick Désiré**  
*Secrétaire général de la CGT Educ'action*

**Jules Siran**  
*Co-secrétaire fédéral de SUD éducation*

**Stéphane Crochet**  
*Secrétaire général du SE-UNSA*

**Jean-Rémi Girard**  
*Président du SNALC*

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**

Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07

**Objet :** *Réflexion sur l'aménagement des programmes et des examens*

Paris, le 13 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Un mois après la rentrée, nous avons la confirmation que, d'un point de vue pédagogique, cette rentrée n'était pas normale et que le confinement a laissé des traces.

L'ensemble des enseignantes et des enseignants s'est investi sans compter pendant le confinement et après pour maintenir un lien pédagogique avec les élèves, mais l'école à distance ne peut remplacer l'école en présentiel. Les inégalités se sont donc creusées. Des notions voire des pans entiers des programmes ne sont pas acquis par toute et tous les élèves ce qui, en fonction de la construction des savoirs selon les disciplines, produit des effets plus ou moins importants mais doit de toute façon être pris en considération.

Les moyens mis en œuvre pour pallier les difficultés sont insuffisants, dans certains établissements, aucun dispositif n'a encore pu être mis en œuvre ! Cela entraîne des inquiétudes, notamment sur les conséquences prévisibles pour les futures évaluations, en particulier les épreuves d'examen.

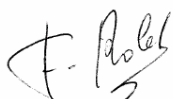
Il y a urgence à prendre des mesures permettant de ramener de la sérénité dans les apprentissages. Aujourd'hui, les élèves comme les enseignantes et les enseignants subissent quotidiennement les effets conjugués de programmes, inadaptés à un contexte post confinement et d'évaluations trop précoces.

Nous réitérons notre demande d'une réflexion sur l'aménagement des programmes, en concertation avec les organisations représentatives des personnels.

En terme de calendrier, nous demandons qu'un calendrier transitoire et exceptionnel des examens, tenant compte du poids de la crise sanitaire soit mis en place : la première session des EC, en première, doit être supprimée et les épreuves de spécialités, en terminale, prévues en mars, doivent être reportées en fin d'année.

Cette année est, à bien des égards, exceptionnelle. Il ne doit pas y avoir de génération perdue. Cela implique de prendre les décisions nécessaires pour prendre la mesure des effets de la crise sanitaire en matière pédagogique.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.



Frédérique Rolet



Patrick Désiré



Jules Siran



Stéphane Crochet



Jean-Rémi Girard